



## Election

- Élu à la première réunion du CSE
- Être membre titulaire du CSE
- Élu à la majorité relative des voix
- Le Président du CSE peut participer à l'élection : sa voix a le même poids que les membres élus
- Les suppléants ne participent pas à l'élection
- En cas d'égalité des voix entre candidats, le candidat le plus âgé est élu

Ou

Rédiger une règle dans le règlement intérieur du CSE comme le candidat ayant obtenu le plus de voix aux élections professionnelles est élu.

- Une nouvelle élection d'un secrétaire en cours de mandat est nécessaire si le Secrétaire obtient une mutation, s'il démissionne ou s'il est révoqué de ses fonctions de secrétaire
- La réélection du nouveau Secrétaire se déroule de la même façon que lors de la première réunion du CSE

## SECRETAIRE du CSE

## Missions

- Arrêter conjointement avec le Président du CSE l'ordre du jour de chaque réunion
- Rédiger dans les 15 jours suivants la réunion, transmettre à l'employeur et diffuser le procès-verbal de chaque réunion
- Veiller au bon fonctionnement interne et à la bonne administration du CSE
- Préparer avec les autres élus l'ordre du jour de chaque réunion
- Organiser les travaux du CSE et veiller à la préparation des réunions
- Être le lien entre le CSE et le Président, les salariés et les interlocuteurs extérieurs (inspecteur du travail, médecin du travail, experts)
- Proposer des projets de vœux, avis et résolutions
- Veiller à la bonne exécution des décisions du CSE
- Procéder à l'affichage et à la diffusion des informations auprès des salariés
- Diffuser aux élus la documentation reçue par le CSE
- Gérer les courriers et les archives du CSE

## Remplacement

## Les missions particulières du SECRETARE

- Représenter le CSE vis-à-vis des tiers
- Signer les factures et les engagements contractuels auxquels il a décidé de souscrire pour son fonctionnement et l'exercice de ses missions
- A mandat par le CSE pour tous les actes de gestion courante définie dans le règlement intérieur du CSE
- En cas d'action en justice à l'initiative ou à l'encontre du CSE, un mandat spécial sera délivré au secrétaire par résolution prise en réunion plénière pour représenter le CSE
- S'il y a eu élection d'un Secrétaire-Adjoint, préciser dans le RI dans quelles mesures et selon quelles modalités il remplace le Secrétaire

**Remarque :** le Secrétaire-Adjoint peut être choisi parmi les suppléants.



### Snec-CFTC PICARDIE

52, rue Daire - 80000 AMIENS

☎ : 03.22.92.65.38 ou 06.22.17.17.74

✉ : [sneccftc.picardie@wanadoo.fr](mailto:sneccftc.picardie@wanadoo.fr)

Site internet : [www.snec-cftc-picardie.fr](http://www.snec-cftc-picardie.fr)

## SECRETARE

du

## Comité Social et Economique

